

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Communes de Ghisonaccia et Lugo di Nazza

Demande d'enregistrement présentée par la « Cave coopérative vinicole Saint-Antoine » pour l'augmentation de la production annuelle de vin de la cave Saint-Antoine, qu'elle exploite au lieu-dit « Saint-Antoine de Ghisonaccia », commune de Ghisonaccia

NATURE DE L'INSTALLATION : Installation de préparation et de conditionnement de vins.

Ce projet relève de la rubrique 2251-B-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

PÉRIODE DURANT LAQUELLE LE DOSSIER POURRA ÊTRE CONSULTÉ (arrêté n° 470-2019 du 8 novembre 2019) :

Du mardi 3 décembre 2019 au lundi 30 décembre 2019 inclus.

LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Mairie de Ghisonaccia.

JOURS ET HEURES OÙ LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER :

- le lundi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- le mardi, de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi et le jeudi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Aux jours et heures indiqués ci-dessus, le public pourra formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Ghisonaccia.

Toutes les observations relatives à cette demande pourront aussi être adressées à la direction départementale des territoires et de la mer, service juridique et coordination, unité coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60 008, 20 411 Bastia cedex 9, ou par voie électronique (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

La décision qui interviendra à l'issue de la consultation sera soit un enregistrement, assorti éventuellement de prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par le ministre chargé des installations classées, soit un refus. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, cette décision.

Le présent avis et l'ensemble du dossier sont consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).